

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work-Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT
AND PROTECTION OF NATURE

CCE/AE N°

00000068

30 OCT 2009

du

CERTIFICAT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE

Le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature

- Vu la loi N° 96/12 du 5 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- Vu le décret N° 2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des Etudes d'Impact Environnemental ;
- Vu l'arrêté N° 0070/MINEP du 22 Août 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une Etude d'Impact Environnemental ;
- Vu le rapport du Comité Interministériel de l'Environnement ;

Considérant les nécessités de service,

Certifie que :

LE CENTRE INDUSTRIEL ET FORESTIER DE MINDOUROU (CIFM), B.P. 394 Douala - CAMEROUN

a effectué toutes les procédures techniques nécessaires et respecté la réglementation en matière d'Audit Environnemental pour **son site industriel de transformation du bois à Mindourou.**

Au vu du plan de gestion environnementale dudit Audit, il est délivré le présent Certificat de Conformité Environnementale pour servir et valoir ce que de droit. -



Le Ministre Délégué

Dr. Nana Aboubakar Djallab

